

tage à tirer soit pour l'empire, soit pour le Canada, d'une contribution considérable en argent, comme celle dont on nous parle,— contribution votée sous une influence ressemblant à une panique. Le point faible du Canada, c'est que, suivant moi, il ne fait pas son devoir comme l'Australie fait le sien; c'est que sa milice, vu la grande étendue de son territoire, et le chiffre considérable de sa population, n'est pas suffisamment forte. Si l'Angleterre, par exemple, se brouillait avec le Japon, disons, d'ici à six mois, nous n'avons rien pour empêcher la flotte japonaise de traverser l'océan Pacifique et d'attaquer nos côtes. L'Angleterre ne peut maintenir une flotte de guerre assez considérable sur le Pacifique, pouvant se mesurer avec la flotte du Japon. Or si vous aviez une flotte de guerre sur le Pacifique, vous pourriez empêcher le Japon d'expédier sur nos côtes du Pacifique quinze ou vingt mille hommes—cette armée pouvant s'emparer de Victoria et de Vancouver, et, virtuellement, d'une aussi grande partie de la Colombie-Anglaise qu'elle voudrait. Le devoir du Canada est de fortifier notre milice de manière à la rendre capable de faire face avec succès à une pareille invasion.

Pour ce qui concerne le bill des grandes routes, je ne me propose pas d'en parler. Ce sujet a été discuté assez longuement déjà par plusieurs de mes collègues; mais je me permettrai de rectifier un malentendu qui paraît avoir trompé le très honorable Premier ministre dans la Chambre des communes.

Le très honorable premier ministre, en réponse au chef de la gauche, a déclaré, l'autre jour, que le très honorable chef actuel de la gauche, dans la Chambre des communes, avait préparé, lui-même, les amendements au bill des grandes routes proposés dans le Sénat. Or, l'honorable premier ministre est entièrement dans l'erreur. Ces amendements, en effet, furent préparés par un comité de membres de la gauche du Sénat, sans consulter, du moins à ma connaissance, le très honorable leader de la gauche des Communes. Il est vrai que l'un des amendements préparés par la gauche du Sénat était calqué sur l'amendement qui avait été proposé dans la Chambre des communes; mais ces deux amendements

L'hon. M. POWER.

n'étaient pas identiques. Ils étaient conçus dans le même sens quant au principe général qui leur servait de base; quant au but à atteindre; mais quant à cette prétention que le chef de la gauche de la Chambre des communes a dicté les amendements proposés dans le Sénat, elle est tout à fait mal fondée. Je crois que le Sénat se doit à lui-même de rectifier ce malentendu.

L'honorable sénateur de Bedford, l'honorable M. Pope a fait quelques observations très intéressantes sur le paragraphe du discours du trône, concernant le renouvellement des chartes de banque. L'honorable sénateur de Toronto-ouest (l'honorable M. Campbell) a aussi traité, aujourd'hui, ce sujet, et mon collègue cadet en a fait autant. En sorte que je n'ai pas l'intention de m'arrêter sur les points qu'ils ont touchés; mais il y a un aspect sur lequel nous sommes tous apparemment d'accord, c'est que, dans le bill modifiant la loi des banques, le gouvernement devrait insérer une disposition satisfaisante à l'effet d'assurer une inspection indépendante des banques. L'honorable sénateur de Toronto-ouest a dit, si je l'ai bien compris, que cette inspection devrait être faite sous le contrôle direct du gouvernement. Je ne suis pas en faveur d'une inspection de ce genre. Ce qui doit être fait est une inspection confiée à des comptables expérimentés et indépendants du gouvernement et des banques, elles-mêmes. L'honorable sénateur de Bedford et l'honorable sénateur de Toronto-ouest ont exprimé le regret que leur faisait éprouver l'absorption de nombreuses banques canadiennes par de plus fortes banques. J'ignore si le chef du gouvernement est de mon avis ou non; mais il me semble que la proposition de loi que le gouvernement veut nous soumettre devrait contenir une disposition à l'effet d'empêcher toute absorption ou fusion comme celle que je viens de mentionner, parce que si cette pratique est laissée en vigueur, pendant quelque temps encore, la conséquence inévitable sera qu'il n'y aura plus bientôt en Canada que trois ou quatre banques.

L'honorable sir GEORGE ROSS (Middlesex): Aucune absorption de ce genre ne peut avoir lieu sans obtenir un arrêté du conseil approuvant cette absorption.